



**AVIS N° 17 DU CONSEIL REGIONAL DE LA FORMATION
26 JUIN 1998.**

A l'unanimité, le Conseil régional de la Formation propose de retenir les matières suivantes pour les modules de formation des animateurs culturels.

FORMATION POUR LES AGENTS D'ANIMATION DES SERVICES CULTURELS. MODULE I.
--

MODULE I.A.C. 150 heures

AC 1	Constitution et Institutions	15 heures	Module 1 A1
AC 2	Lois de base - approche	10 heures	Module 1 A3
AC 3	Droits et devoirs du Fonctionnaire	10 heures	Module 1 A6
AC 4	Conduite de réunions et dynamique de groupe	35 heures	
AC 5	Méthodes de résolution de problèmes (Entraînement mental)	45 heures	Module 1 A3
AC 6	Projet - Conception	35 heures	
		150 heures	

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

1er module

Cours AC.1	Constitution et institutions	15 heures
------------	------------------------------	-----------

I. NOTIONS GENERALES ET ORIGINES DE LA CONSTITUTION

1. Le droit constitutionnel dans l'ensemble des droits
2. La constitution belge : son établissement - ses caractères dominants - ses sources principales
3. Présentation générale
4. Révision de la constitution

II. NOTION DE L'ETAT

Définition de l'Etat

1. Le territoire
2. La population

III. DES BELGES ET LEURS DROITS - LES LIBERTES CONSTITUTIONNELLES

1. La liberté individuelle
2. L'inviolabilité du domicile
3. L'égalité devant la loi
4. L'inviolabilité de la propriété
5. La liberté des opinions
6. La liberté des cultes
7. La liberté de réunion
8. La liberté d'association
9. La liberté de l'enseignement
10. La liberté de la presse
11. Inviolabilité du secret des lettres
12. Le droit de pétition
13. Le libre emploi des langues
14. Liberté de poursuites contre les fonctionnaires pour faits de leur administration
15. Droits économiques et sociaux
16. Consultation de documents administratifs

IV. LES POUVOIRS DE L'ETAT

1. Le pouvoir central - la séparation
 - le pouvoir législatif
 - le pouvoir exécutif
 - le pouvoir judiciaire
2. Les pouvoirs communautaires et les pouvoirs régionaux (Communauté française, germanophone, Région wallonne)

V. LA COUR D'ARBITRAGE

VI. LES POUVOIRS LOCAUX

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

Ier module

Cours AC.2	Loi de base - approche	10 heures
------------	------------------------	-----------

ORGANES ET COMPETENCES

1. Loi de réformes institutionnelles

- Région

Parlement wallon

Gouvernement wallon

Président

Greffier

- Communauté

Parlement de la Communauté française

Gouvernement de la Communauté française

Président

Greffier

2. Loi provinciale

Conseil provincial

Députation permanente du Conseil

Greffier provincial et comptable provincial

Gouverneur

Commissaire d'arrondissement

3. Loi communale

Conseil communal

Bourgmestre

Echevins

Secrétaire et receveur

4. Loi concernant les C.P.A.S.

Conseil de l'Aide sociale

Président

Bureau permanent

Comité de concertation

Secrétaire et receveur

5. L'intercommunale

Assemblée générale

Conseil d'administration

Collège des commissaires aux comptes

Président

Secrétaire

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS**1er module**

Cours AC.3	Droits et devoirs du fonctionnaire	10 heures
------------	------------------------------------	-----------

1. LA CONDITION JURIDIQUE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION

- Nature du lien qui unit l'administration à l'agent
- Classement des agents en organes et préposés - responsabilité civile

2. CERTAINES REGLES GENERALES DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION

Accès à la fonction : principes constitutionnels

- nationalité
- égalité devant les emplois publics
- liberté individuelle

Entrée en service : la prestation de serment

Obligations du fonctionnaire

- de se consacrer à la fonction
- de désintéressement
- de discrétion (professionnelle, dans la vie publique, dans la vie privée)
- d'obéissance hiérarchique

3. LIBERTE D'EXPRESSION**4. ASPECTS RELATIONNELS**

- Avec le public
- Avec le collègue
- Avec la hiérarchie
- Avec les autorités locales

5. LA CHARTE DE L'UTILISATEUR

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

1er module

Cours AC.4	Conduite de réunions et dynamiques de groupes	35 heures
------------	---	-----------

1. OBJECTIF

- 1.1 Définir des objectifs communs et positionner le problème
- 1.2 S'organiser ensemble
- 1.3 Définir des moyens
- 1.4 Evaluer l'action

2. OUTILS D'ANIMATION DES REUNIONS

- 2.1 Préparation de l'environnement
- 2.2 Reformulation
- 2.3 Feed back

3. ENTRAINEMENT A L'UTILISATION DES OUTILS

- 3.1 Exercices systématiques
- 3.2 Etude de cas

4. CONDUITE DES DIFFERENTES REUNIONS

- 4.1 Information descendante
- 4.2 Interview de groupe
- 4.3 Discussion
- 4.4 Prise de décision

5. ANALYSE DES DIFFERENTES ANIMATIONS

- 5.1 Rôle de l'animateur
- 5.2 Phénomènes de groupes.

6. DYNAMIQUE DE GROUPE ET LA CONDUITE DE REUNIONS

- 6.1 Position du problème
- 6.2 La dynamique de groupes de discussion comme méthode d'action.

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

1er module

Cours AC.5	Méthode et résolution de problèmes (1)	45 heures
------------	--	-----------

I. OBJECTIFS

- ◇ Identification des pentes mentales
- ◇ Représentation des obstacles
- ◇ Travail de groupe
- ◇ Mieux agir

II. METHODE

- ◇ Le travail en groupes
- ◇ Approche des 3 pôles :
 - l'approche logique
 - l'approche dialectique
 - l'approche éthique
- ◇ Sensibilisation aux différentes étapes mentales
- ◇ Mises en situation à partir d'études de cas professionnels.

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

1er module

Cours AC.6	Projet - conception (1)	35 heures
------------	-------------------------	-----------

1. LES NOTIONS INDISPENSABLES

1.0. Déontologie d'un projet

1.1. Qu'est-ce qu'un projet?

Définition

Les étapes d'un projet

Les acteurs d'un projet

1.2. Le concept de développement économique local

Concept et contenu

La démarche stratégique

Le marketing territorial

1.3. Les rentabilités d'un projet

Politique

Sociale

Institutionnelle

Organisationnelle

1.4. Contrôle de gestion et projets

Gestion par objectifs

La mise en place d'un système de contrôle de gestion adapté

- comptabilité

- analyse financière

- tableaux de bord

Les tableaux de bord et les indicateurs

1.5. Principes généraux d'évaluation d'un projet

Sur quoi porte l'évaluation?

Quand évalue-t-on un projet?

Qui évalue un projet?

Pourquoi évalue-t-on un projet?

2. LES CONDITIONS DE REUSSITE

2.1. Le management de projet

Définition

Les techniques de management de projet

2.2. La gestion des ressources humaines

Les acteurs (rappel)

L'animation du travail en équipe

La gestion participative

2.3. Le financement des projets

Le budget

Les subsides possibles selon les différents pouvoirs

- constitution de la documentation
- la Région wallonne
- la Communauté française
- l'Etat fédéral
- les provinces
- les programmes européens
- autres

Le déroulement financier (ex. subventions versées en une ou plusieurs tranches, justificatifs)

2.4. La communication

La communication interne

La communication externe

Les outils de la communication

FORMATION POUR LES AGENTS D'ANIMATION DES SERVICES CULTURELS MODULE II
--

MODULE II AC 150 heures

AC 1	Législation sociale	20 heures	Module II A4
AC 2	Affaires culturelles et sociales	20 heures	Module II B7 (1-2)
AC 3	Finances	30 heures	Module II B12
AC 4	Projet - Conduite	45 heures	
AC 5	Méthodes de résolution de problèmes (2)	35 heures	
		150 heures	

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS**2ème module**

Cours AC.1	Législation sociale	20 heures
------------	---------------------	-----------

REGIMES APPLICABLES AU SEIN DU PERSONNEL DES POUVOIRS LOCAUXLes contrats de travail.

- 1.1 Dispositions générales
- 1.2 Champs d'application
- 1.3 Sortes de contrats
- 1.4 Elements constitutifs
- 1.5 Forme
- 1.6 Obligations
- 1.7 Suspension de l'exécution
- 1.8 Fin du contrat
- 1.9 Prescription

- 2.1 Contrat de travail d'ouvrier
- 2.2 La clause d'essai
- 2.3 Cas particuliers de suspension
- 2.4 Salaire garanti
- 2.5 Fin de contrat
- 2.6 Limitations au droit de licenciement
- 2.7 Licenciement abusif
- 2.8 Clause de non-concurrence

- 3.1 Contrat de travail d'employé
- 3.2 Clause d'essai
- 3.3 Clause d'arbitrage
- 3.4 Rémunération garantie
- 3.5 Fin de contrat
- 3.6 Clause de non-concurrence

- 4. Contrat d'occupation d'étudiant

La protection des travailleurs.

- 5.1 Protection de la rémunération
- 5.2 Travail de femmes
- 5.3 Protection des jeunes
- 5.4 Durée du travail et repos
- 5.5 Jours fériés
- 5.6 Sanctions administratives
- 5.7 Inspections du travail

Statut syndical.

6. S.H.E.L.T.

7. Les relations collectives du travail (pour mémoire).

- 7.1 Le Conseil National du Travail
- 7.2 Les conventions collectives
- 7.3 Les commissions paritaires
- 7.4 Les délégations syndicales
- 7.5 Les conseils d'entreprises, comité de sécurité et d'hygiène
- 7.6 Les règlements de travail

La sécurité sociale des travailleurs salariés - éléments.

- 8.1 Généralités
- 8.2 L'assurance contre la maladie et l'invalidité
- 8.3 Chômage
- 8.4 Pensions
- 8.5 Prestations familiales
- 8.6 Vacances annuelles
- 8.7 Accidents du travail
- 8.8 Maladies professionnelles

Les juridictions du travail.

Généralités

Organisation et structure

- 1. Composition
- 2. Compétence d'attribution
- 3. Compétence territoriale
- 4. Introduction de la demande
- 5. Comparution des parties
- 6. Conciliation
- 7. Communication au ministère public
- 8. Frais de justice.

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

2ème module

Cours AC.1.1	Affaires culturelles	10 heures
--------------	----------------------	-----------

1. DEFINITIONS

Culture
Education permanente

2. LE PACTE CULTUREL

3. EVOLUTION DES SERVICES CULTURELS DANS L'ACTUELLE COMMUNAUTE FRANCAISE

4. LEGISLATIONS ORGANISANT

Le service public de la lecture
Les centres culturels locaux et régionaux

5. SERVICES DES AFFAIRES CULTURELLES (ET DE LA JEUNESSE) PROVINCIAUX ET COMMUNAUX

6. CAS PRECIS A PARTIR DE L'EXPERIENCE DES PARTICIPANTS

D647.

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

2ème module

Cours AC1.2	Affaires sociales	10 heures
-------------	-------------------	-----------

1. Historique et perspectives de l'évolution des grands secteurs sociaux.
2. Public concerné : les personnes âgées, la jeunesse, les personnes handicapées, les sans emploi, les groupes marginalisés (les alcooliques, les toxicomanes, les pédophiles, les violents...).
3. Institutions et buts poursuivis (centres P.M.S., régies de quartier, centres de santé mentale, contrats de société, services de médiation de dettes, ...).

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

2ème module

Cours AC.3	Finances	30 heures
------------	----------	-----------

1. ORIGINE DE LA COMPTABILITE

2. COMPTABILITE BUDGETAIRE - COMPTABILITE GENERALE

- 2.1 Historique
- 2.2 Le but poursuivi
- 2.3 Législation

3. COMPTABILITE BUDGETAIRE

- 3.1 Le plan fonctionnel et économique
- 3.2 Les dépenses - les recettes
- 3.3 Les engagements - les droits constatés
- 3.4 Procédures budgétaires - les modifications - les crédits provisoires, les prélèvements d'office

4. EXERCICE PRATIQUE DE LECTURE DU BUDGET

5. ANALYSE BUDGETAIRE

- 5.1 Capacité financière
- 5.2 Objectifs
- 5.3 La trésorerie
- 5.4 La dette

6. LA COMPTABILITE GENERALE

- 6.1 Le bilan
 - schéma
 - l'actif
 - le passif
 - l'analyse
- 6.2 L'inventaire
- 6.3 Le plan comptable
- 6.4 Le compte de résultat
 - présentation
 - les charges
 - les produits
 - examen approfondi et analyse
- 6.5 Les techniques comptables

7. FONDS

- 7.1 Mécanismes fonds des communes
- 7.2 fonds des provinces
- 7.3 fonds de l'aide sociale

8. LES PLANS DE GESTION

9. EXERCICES PRATIQUES

- 9.1 Le budget
- 9.2 Le bilan
- 9.3 Les comptes
 - généraux
 - particuliers
 - les compte de résultat

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

2ème module

Cours AC.4	Projet conduite (2)	45 heures
------------	---------------------	-----------

ECRITURE DU PROJET.

INTRODUCTION

Déterminimnation de la situation initiale

Hypothèse sur la situation projetée

Finalités - buts - objectifs

Formuler des objectifs (spécifiques, intermédiaires, généraux)

Offre / demande et besoins

Monographie du terrain

Etude du milieu

Identification des acteurs

Rôle - fonction - statuts

Analyse institutionnelle

Les indicateurs d'évaluation du projet

(Critères - grilles)

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

2ème module

Cours AC.5 , Méthode de résolution (2) (entraînement mental) 35 heures
--

I. OBJECTIFS

- 1.1 Elucider les difficultés du 1er niveau
- 1.2 Entraînement à l'exercice dialectique
- 1.3 Identification des pratiques à l'oeuvre et des résistances

II. METHODE

- 2.1 Présentation des différentes étapes et de leurs articulations
- 2.2 Analyse
- 2.3 Evaluation.

FORMATION POUR LES AGENTS D'ANIMATION DES SERVICES CULTURELS

MODULE III

MODULE III.AC 150 heures

AC 1	Gestion des ressources humaines	25 heures	Module III A4
AC 2	Connaissance des institutions européennes	15 heures	Module III A1
AC 3	Projet - gestion	40 heures	
AC 4	Analyse organisationnelle	20 heures	
AC 5	Méthodes de résolution de problèmes (3)	30 heures	
AC 6	Evaluation	20 heures	
		150 heures	

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

3ème module

Cours AC.1	Gestion des ressources humaines	25 heures
------------	---------------------------------	-----------

1. GESTION PREVISIONNELLE ET VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs du service public (y compris budgétaires) et finalité humaine
Méthode
Ressources, besoins, risques
Analyse des fonctions
Place de l'évaluation et de la formation
Participation

2. LA STRATEGIE DE CHANGEMENT D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Relation entre la société civile et l'administration
Relation entre les responsables politiques et l'administration
La stratégie de la modernisation
- bref historique de l'expérience belge (y compris l'échec du PPBS)
- quelques idées force
Du modèle bureaucratique au modèle managérial

3. GRILLES - EXERCICES - JEUX DE ROLES

Prise de décision (le désert)
Le vote
Grille de Libert
Feuilles de conduite de réunions
Etc...

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

3ème module

Cours AC.2	Connaissance des Institutions européennes	15 heures
------------	---	-----------

1. NOTIONS DE DROIT PUBLIC

- 1.1 Les différentes branches du droit
- 1.2 Définition de l'Etat
- 1.3 Le droit constitutionnel
 - origine historique
 - définition du droit constitutionnel
- 1.4 L'Etat unitaire et l'Etat fédéral
 - l'Etat unitaire
 - l'Etat fédéral
- 1.5 Le droit international public
 - les sources du droit international
 - ordre juridique étatique et ordre juridique international
 - l'application du droit international
- 1.6 Le droit européen

2. L'IDEE EUROPEENNE

- 2.1 L'Etat-nation
- 2.2 L'idée européenne
 - pourquoi l'Europe?
 - la méthode structurelle ou la méthode fonctionnelle?

3. LES GRANDES ETAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

- 3.1 La fin de la deuxième guerre mondiale
- 3.2 La C.E.C.A. (1951)
- 3.3 La C.E.D. (1953)
- 3.4 Les traités de Rome (1957)
- 3.5 Le compromis de Luxembourg (1966)
- 3.6 Le premier élargissement (1973)
- 3.7 Création du Conseil européen (1975)
- 3.8 Création du S.M.E. (1979)
- 3.9 Première élection du Parlement européen au suffrage universel (1979)
- 3.10 Les deuxième et troisième élargissements (1981 et 1986)
- 3.11 L'Acte unique (1986)
- 3.12 La Chute du communisme (1989)
- 3.13 Le Traité de Maastricht (1992)
- 3.14 Le quatrième élargissement (1995)

4. LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE

4.1 le Parlement

- La légitimité démocratique
- L'élection
- Comment travaille le Parlement?
- Pouvoirs législatifs
- Pouvoirs budgétaires
- Pouvoirs de contrôle
- L'impulsion politique

4.2 la Commission

- Le rôle central de la Commission
- Composition et fonctionnement
- Les pouvoirs de la Commission
 - la Commission est la gardienne des Traités
 - le pouvoir d'initiative
 - le pouvoir exécutif

4.3 le Conseil des Ministres

- Composition
- Nature juridique
- Responsabilité politique
- Les missions du Conseil
- Fonctionnement
 - la préparation des décisions
 - la présidence du Conseil
 - les votes au Conseil

4.4 le Conseil économique et social

4.5 le Comité des Régions

5. DROIT EUROPEEN ET COUR DE JUSTICE

5.1 Les sources du droit européen

- le droit primaire
- le droit secondaire (ou droit dérivé)

5.2 Conflit entre le droit national et le droit européen

- l'applicabilité directe du droit européen
- la primauté du droit européen

5.3 Organisation de la Cour de Justice (C.J.C.E.)

5.4 Les recours introduits devant la C.J.C.E.

- le recours en constatation de manquement
- le recours en annulation
- le recours en carence
- le renvoi préjudiciel

6. L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

6.1 Pourquoi l'Union économique et monétaire? "

- raisons économiques
 - le marché unique
 - la crise économique et la mondialisation de l'économie
- raisons politiques

6.2 Que prévoit le Traité de Maastricht?

- la première phase
- la deuxième phase
- la date de la troisième phase
- les critères de convergence
- les effets de la troisième phase

7. AUTRES INSTITUTIONS EUROPEENNES.

7.1 Le Conseil de l'Europe

- création et objectif
- composition et fonctionnement
- rôle et missions
- congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (C.P.L.R.E.)
- comité directeur des autorités locales et régionales (C.D.L.R.)

7.2 Le Conseil des communes et régions d'Europe (C.C.R.E.)

- historique
- structures
- activités

7.3 L'Assemblée des régions d'Europe (A.R.E.)

- origine
- objectifs

8. CONSIDERATIONS FINALES

Complexité des institutions européennes

La conférence intergouvernementale de 1996

L'Europe de la défense

L'Europe est-elle un Etat?

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS .

3ème module

Cours AC.3	Projet - gestion	40 heures
------------	------------------	-----------

DEVELOPPEMENT DU PROJET EN TERRAIN REEL.

1. Organisation de l'action : axes du temps et de l'espace
2. Détermination des objectifs et des buts
3. Détermination des méthodes et des moyens
4. Détermination des étapes intermédiaires
5. Mise en relation avec les modules :
 - conduite de réunions
 - gestion des ressources humaines
6. Echéancier
7. Supervision (critères - grilles)
8. Mise en relation avec les modules antérieurs :
 - résolutions de problèmes
 - conduite de réunions
 - gestion des ressources humaines (etc...)

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

3ème module

Cours AC.4	Analyse organisationnelle	20 heures
------------	---------------------------	-----------

1. Le conflit ou la difficulté

détermination des symptômes

2. Formuler des diagnostics

3. Analyser les situations insatisfaisantes

comprendre les différents aspects

4. Stratégies de médiation.

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

3ème module

Cours AC.5	Méthode de résolution de problèmes (entraînement mental) (3)	30 heures
------------	--	-----------

Comprendre la complexité

 identifier difficultés, obstacles et contradiction

Positionner les enjeux

 émettre des hypothèses

Définir les voies de solution

Le projet et la résolution de problèmes

La conduite de réunions et la résolution de problèmes.

FORMATION POUR LES AGENTS DES SERVICES CULTURELS

3ème module

Cours AC.6	Evaluation	20 heures
------------	------------	-----------

1. Les différents types d'évaluation

- sommaire
- formation
- prédictive

2. L'évaluation

- définition
- objectifs
- éléments constitutifs
 - * le processus
 - * les effets
 - * les sujets
 - * les étapes
- la procédure
 - * la mesure - l'écart
 - * les indicateurs
 - * les grilles
- la déontologie

3. Applications pratiques sur le projet ou les programmes de formation